

Copie de conservation et de diffusion, disponible en format électronique sur le serveur WEB du CDC :

URL = <http://www.cdc.qc.ca/prospectives/3/gauthier-3-6-1967.pdf>

Article revue *Prospectives*, Volume 3, Numéro 6.

*** SVP partager l'URL du document plutôt que de transmettre le PDF ***

L'école polyvalente du Québec face à l'expérience américaine

par Robert GAUTHIER *

DEPUIS que la réforme scolaire est en cours, au Québec, J.B. Conant est devenu un nom à la mode. Chose plus extraordinaire, toutefois, on lui prête les observations et les conclusions les plus contradictoires, chacun puisant, dans l'un ou l'autre de ses deux rapports, les éléments statistiques propres à étayer sa thèse. Ce bref exposé veut simplement décrire les principales positions de cet auteur, invitant toutes les personnes intéressées à la mise en place du nouveau cours secondaire à se référer au texte même des rapports, plutôt qu'à des ouï-dire ou des citations partielles qui, parfois, peuvent ne dévoiler qu'un aspect des conclusions de ses recherches.

C'est en 1959, après une enquête qui avait duré deux ans, que J.B. Conant, personnage prestigieux du monde américain de la recherche scientifique, de la diplomatie et de l'éducation, publiait son premier rapport sur la situation des écoles secondaires aux États-Unis.¹

L'enquête se donnait comme objectif de déceler les critères d'excellence de l'école polyvalente en rapport avec les trois fonctions qui sont les siennes: assurer à tous les jeunes une formation générale convenable, développer les aptitudes particulières des étu-

dians que le marché du travail accueillera après le cours secondaire, et enfin développer au maximum les talents des élèves intellectuellement mieux doués qui s'orienteront vers les études collégiales et universitaires.

Lors de cette première enquête, Conant a jugé bon de travailler en profondeur plutôt qu'en étendue; aussi a-t-il préféré restreindre son champ d'étude afin de procéder par échange de vues personnelles avec tous les gens impliqués dans le fonctionnement de l'école secondaire. Il n'a visité que vingt-deux écoles; mais dans chacune, il a rencontré l'administrateur, le principal, les professeurs de chaque matière, les conseillers d'orientation, les étudiants et, souvent, les membres du conseil d'administration de la région scolaire; de plus, il a visité les ateliers de chacune.

Ces visites lui ont permis d'établir onze exigences que devait rencontrer l'école polyvalente pour remplir sa triple fonction que nous désignerons dorénavant par les termes: 1. éducation générale; 2. options professionnelles; 3. préparation aux études collégiales. Ces critères sont les suivants:

1. ÉDUCATION GÉNÉRALE

- enseignement adéquat de la composition anglaise;
- enseignement adéquat des sciences humaines;

* L'auteur est adjoint au directeur des services pédagogiques (secondaire) à la Fédération des Collèges classiques.

1. CONANT, James Bryant, *The American High School Today*, McGraw-Hill, New-York, 1959, 157 p.

— groupement selon les aptitudes dans les cours obligatoires.

2. OPTIONS PROFESSIONNELLES

— éventail d'options professionnelles suffisamment large;

— expérience pratique sur le marché du travail;

— attention particulière aux étudiants qui éprouvent des difficultés de lecture.

3. PRÉPARATION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES

— attention particulière à la motivation chez les élèves mieux doués;

— cours de lecture rapide;

— sessions d'été d'enrichissement du programme régulier;

— programmes individuels;

— journée scolaire de sept périodes d'enseignement ou davantage.

Seulement huit des vingt-deux écoles visitées rencontreraient convenablement ces exigences. L'auteur formula alors une série de vingt-et-une recommandations, toutes à contenu multiple. Leur application devait permettre aux écoles secondaires polyvalentes d'atteindre leur triple objectif.

Il est évidemment impossible de synthétiser ces recommandations concrètes; nous citerons partiellement quelques-unes d'entre elles davantage susceptibles d'intéresser le Québec qui, précisément, est en train de se doter d'un cours secondaire du même type:

1. qu'il y ait, dans chaque école, un conseiller sans charge d'enseignement pour 250 ou 300 étudiants (la situation actuelle au Québec en ce qui concerne les conseillers d'orientation permet le rapport 1/1800; faudrait-il penser à des enseignants-orienteurs ou des tuteurs?)

2. que chaque étudiant ait un programme d'études individuel établi en collaboration avec le conseiller (d'orientation);

3. que l'on ne regroupe pas les élèves en sections (classique, professionnelle, commerciale, etc.);

4. que les options « obligatoires » (pour utiliser la curieuse dénomination adoptée par notre ministère de l'Éducation) constituent la moitié du programme de tous les étudiants;

5. que tous les élèves soient initiés aux arts plastiques et à la musique;

6. que les cours, dans les options « obligatoires », se donnent à des groupes scolaires homogènes;

7. que les concentrations professionnelles soient établies et évoluent en conformité avec les besoins du marché du travail;

8. que des stages pratiques, dans le monde du travail, complètent les programmes à concentration professionnelle;

9. que l'on ne confonde pas les étudiants qui ont des difficultés de lecture avec les déficients mentaux;

10. que les étudiants qui peuvent envisager de poursuivre des études au collège soient tenus d'inscrire à leur programme une langue étrangère et les mathématiques pendant quatre ans, les sciences humaines pendant trois ans;

11. que des conseillers spéciaux s'occupent des surdoués (3% de la population étudiante);

12. que la journée compte au moins 7 périodes;

13. que l'on organise des cours d'été de récupération et d'enrichissement;

14. que l'on organise des foyers ("homerooms") dont la composition tiendra compte de toutes les concentrations offertes à l'école, « homerooms » qui grouperont les mêmes étudiants durant tout le cours secondaire.

Comme il fallait s'y attendre, la plupart de ces recommandations ont été reprises par le Rapport Parent; remarquons toutefois que les commissaires n'ont pas explicitement endossé les recommandations qui portent ci-haut, les numéros 1, 9, 11, 13 et 14. Il ne serait sûrement pas inutile de se demander pourquoi.

Conant constate ensuite que l'école ne peut ni rencontrer les critères d'excellence définis plus haut, ni appliquer ses recommandations à moins qu'elle ne compte un certain nombre d'étudiants; à ce moment, il établit à 100 inscriptions en classe terminale le critère de suffisance numérique. Priorité doit donc être accordée à l'élimination des écoles secondaires plus petites qui jamais ne pourront, sinon à un coût prohibitif, atteindre le triple but qui est le leur.

Cette année, soit huit ans plus tard, Conant publiait le rapport d'une seconde enquête² destiné à évaluer le taux d'application qu'avaient connu ses recommandations. Cette fois, il procéda par voie de questionnaires et rejoignit ainsi 80% des écoles secondaires américaines, soit plus de 15,000. De ce nombre, il élimina les écoles qui, à deux points de vue, ne pouvaient être considérées comme des écoles secondaires polyvalentes de taille moyenne: en premier lieu, celles dont moins de 25% ou plus de 75% des étudiants se dirigeaient vers les études post-secondaires: ces écoles ne pouvaient être dites vraiment polyvalentes; ensuite, celles qui comptaient moins de 750 étudiants ou plus de 2000: ces écoles n'étaient pas de taille moyenne. Ainsi, il a retenu environ 2000 écoles (64% des écoles secondaires américaines comptent moins de 750 étudiants) qui groupaient 50% de tous les étudiants du cours secondaire. Ceci pour la méthodologie de la seconde enquête.

Des données ainsi sélectionnées, Conant tire une première conclusion des plus importantes: le rapport maître/élève doit être considéré comme, peut-être, le plus influent facteur d'excellence d'une école. Or, Conant lui-même estimait que le rapport 1/17 offrait à une école les meilleures garanties de succès: moins de 18% des écoles secondaires américaines rencontraient cette norme. Pour sa part, la Commission des politiques d'éducation des États-Unis avait avancé le rapport 1/20 comme étant un rapport maximum: moins de 50% des écoles pouvaient y souscrire. Notons, avant d'aller plus loin, que la norme qui régit *toutes* les écoles secondaires du Québec est de 1/17; le rapport Parent proposait 1/15.

Passons ensuite aux conclusions générales du second rapport, conclusions qui émanent de l'étude détaillée, que fait Conant, du sort qu'ont connu ses principales recommandations. Nous essaierons, en même temps, d'appliquer ces conclusions à l'école secondaire polyvalente telle qu'on la conçoit *actuellement* au Québec.

D'abord, Conant établit sept critères qui, selon lui, permettent de juger si, oui ou non, l'école polyvalente remplit sa triple fonction; dans les lignes qui suivent, on trouvera d'abord l'énoncé du critère, le pourcentage des écoles américaines qui rencontrent ce critère et, enfin, une tentative d'application aux projets et réalisations du Québec.

2. CONANT, James Bryant, *The Comprehensive High School*, McGraw-Hill, New-York, 1967, 104 p.

1. Cours d'initiation au calcul différentiel et intégral; 40%; cette initiation ne se fait pas au cours secondaire, au Québec, pas même au niveau de secondaire V.

2. Quatre ans de cours dans une langue moderne; 65%; toutes les écoles du Québec rencontrent ce critère puisque l'anglais ou le français (langue seconde) est imposé à tous les étudiants pendant quatre ans au moins, voire cinq, d'après le document de travail no 6 du ministère de l'Éducation.

3. Horaire de l'école organisé pour que l'étudiant puisse s'inscrire à sept blocs; 74%; ce sera le cas de toutes les écoles secondaires du Québec.

4. Programmes qui permettent aux étudiants mieux doués de s'inscrire à des options plus avancées au niveau collégial; 30%; ces cours correspondent aux options graduées plus exigeantes de notre nouveau système scolaire.

5. Rapport entre professeur de langue maternelle et étudiants de 1 à 120 ou moins; 20%; chez nous, le rapport est celui-là lorsqu'on confie à un professeur quatre classes, i.e. 20 heures d'enseignement proprement dit; il serait de 1 à 150 si l'on confiait à un enseignant 25 périodes d'enseignement.

6. Trois ans d'études en sciences humaines obligatoires; 43%; chez nous, ces cours (histoire et géographie) ne sont obligatoires qu'en secondaires I et II, soit deux ans.

7. Cours de mécanique automobile ou de métiers de la construction; 52%; au Québec, toutes les écoles secondaires polyvalentes offriront plus de deux options professionnelles.

Bref, l'école secondaire polyvalente du Québec rencontrera les critères 2, 3, 4, 5 et 7, le critère 6 aux 2/3, et pas du tout le critère 1. Par ailleurs, on peut prévoir que les nouveaux programmes du secondaire pourraient offrir aux étudiants assez avancés, une initiation au calcul.

Après ces sept critères de base, Conant en fournit treize autres, susceptibles de permettre une meilleure évaluation de l'école. Nous les présentons ici plus sommairement que les premiers, tentant simplement d'indiquer si l'école polyvalente du Québec rencontrera. Donc nous énonçons le critère, donnons le pourcentage des écoles américaines qui le

rencontrent, puis osons, d'un mot, nous prononcer sur les futures (souvent déjà partiellement présentes) écoles polyvalentes du Québec.

Critère	U.S.A.	Québec
8. Rapport maître/élève 1/20.4 ou moins	51%	oui
9. Rapport conseiller/élève 1/350 ou moins	32%	? ¹
10. Cours renouvelés en sciences	65%	oui
11. Cours de mathématiques avancées	23%	oui
12. Initiation à la démocratie pour des groupes hétérogènes	63%	oui ²
13. Initiation aux pratiques commerciales	54%	oui ³
14. Sessions de cours d'été	80%	oui
15. Cours spéciaux pour l'enfance exceptionnelle	92%	oui
16. Étudiants groupés selon les aptitudes pour au moins un cours	97%	oui ⁴
17. Cours d'initiation aux affaires	92%	oui ³
18. Cours d'initiation à l'économie familiale	89%	oui ³
19. Cours de musique	99%	oui
20. Cours d'arts plastiques	94%	oui

1. La plupart des régionales manifestant l'intention de confier le travail du conseiller aux enseignants selon un rapport voisin de 1/20, toute comparaison devient impossible; mais dans une régionale au moins, le régime du conseiller (tuteur) dégagé de tout enseignement est en application et, à cet endroit, le rapport est à peu près conforme à celui proposé par Conant.

2. Le contenu du cours d'éducation civique doit être repensé et le sera vraisemblablement; il serait intéressant aussi de l'étendre sur deux ans, soit secondaires IV et V.

3. Il faudrait voir ici jusqu'à quel point les cours de doctrine sociale et économique 31, 41 et 51, d'éducation familiale 31, d'arithmétique commerciale 31, 41 et 51, d'économie politique 51, d'économie rurale 41, d'initiation aux transactions commerciales 11, 12, 21 et 22 recouvrent le contenu des cours que Conant appelle « distribution éducation », « business education » et « home economics ».

4. Dans le régime des options graduées, les étudiants sont groupés selon les aptitudes et les connaissances acquises dans toutes les matières obligatoires sauf celles qui concernent la formation de la personne, aussi dites disciplines de synthèse.

Cette avalanche de « oui » ne nous permet pas d'affirmer que nous aurons les meilleures écoles polyvalentes au monde, mais ils nous montrent néanmoins que les penseurs de la réforme scolaire tiennent compte, quoi qu'on en dise, de l'expérience cinquantenaire de nos voisins du sud.

Qu'on me permette enfin (puisqu'il y a déjà abus, il n'est pas grave qu'il y en ait un peu plus) de citer quelques autres observations statistiques que Conant livre à la fin de son second rapport, observations qui sont un peu en marge de l'ensemble du rapport:

11% seulement des écoles secondaires utilisent la télévision comme technique d'enseignement pour au moins une matière;

16% seulement utilisent l'enseignement programmé;

40% des bibliothèques des écoles secondaires comptent moins de 7,500 volumes;

94% des écoles enseignent les langues à l'aide de méthodes audio-orales;

56% des étudiants poursuivent leurs études après le cours secondaire.

Que conclure enfin de cet amoncellement de chiffres, de pourcentages? Une remarque s'impose d'abord: une saine planification du ministère de l'Éducation nous permet de croire que le Québec saura éviter les principales difficultés que rencontre actuellement l'école polyvalente américaine. On peut conclure en effet que l'ensemble du réseau d'écoles polyvalentes québécoises, profitant de l'expérience américaine, rencontrera presque tous les critères d'excellence définis par Conant pour juger le contenu de l'enseignement. Reste ensuite à espérer que la même sagesse prévaudra lors de la recherche de solutions aux problèmes inhérents à la polyvalence, v.g. la grande école et ses implications, et aux autres problèmes du monde de l'éducation v.g. la formation des maîtres, la participation des enseignants, l'enseignement supérieur, etc •